

CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Le 29 novembre 2023

Présents : Carmen JAY, Laurent DUNAND, Nathalie DUJEAN, Pierre DUJEAN, Sébastien JAY, Bernard SOUCHAL, Claudine ABROND, et Maxime JURDIT

Absente : Fernande AMBIEHL, Nicole JAY, Morgane MARTIN

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h40.

1. Présentation du budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel suivant est proposé aux membres du syndicat :

○ **Dépenses de fonctionnement :**

- Frais de fournitures et de petits équipements (bureautique, papèterie...) : 1 200€
- Création de logo : 500€
- Voyages et déplacements : 1 000€
- Cotisations (FDAFP, SEA) : 100€
- Assurance : 200€

○ **Dépenses en investissement :**

- Réalisation des contrats de location (états des lieux, rédactions, cartographies) : 4000€
- Panneaux de présentation, règlement et affichage : 2500

Total des dépenses prévisionnelles : 9 500€

○ **Recettes :**

- Aide au démarrage de l'Etat : 4 500€
- Subvention de la commune des Belleville : 5 000€

Total des recettes prévisionnelles : 9 500€

Le vote du budget prévisionnel 2024 devra suivre le calendrier suivant :

Avant le 31 décembre :

- Le Président doit proposer un budget primitif (projet de budget) pour l'exercice à venir
- Ce projet doit être déposé 2 semaines au siège de l'AFP et le dépôt annoncé par affichage (mairie, panneaux d'informations) ou publication ou tout autre moyen de publicité au choix du président. Il doit permettre aux membres de l'AFP de faire des remarques

DN

Avant le 31 janvier de l'exercice

Le Conseil syndical doit voter le budget primitif, accompagné d'un rapport explicatif. Ce rapport prend la forme du budget primitif assorti d'explications pour les lignes qui le nécessitent.

Après cette date, si le budget n'était pas voté, le percepteur refuserait toutes les opérations de dépense et de recette.

Avant 15 février de l'exercice :

Le budget voté doit être transmis au préfet.

2. Identification des exploitants agricoles et réflexion sur le partage des îlots

Les exploitants identifiés sur le secteur de l'AFP sont :

- Nathalie DUJEAN (caprin laitier)
- Morgane MARTIN (équins)
- Didier DESCAMPS (maraîchage et arboriculture)
- Béatrice DUJEAN

D'autres activités ont par ailleurs été recensées, comme les ruches de M. VIGUET-CARIN.

Les îlots de fauche et de pâture de Natalie DUJEAN ont également été identifiés, ainsi que les parcelles exploitées par M. DESCAMPS. L'éclatement des surfaces étant très marqué, ces deux exploitants se disent favorables à un regroupement de parcelles pour faciliter le travail et limiter les interactions parfois sources de conflit entre exploitants.

Les autres secteurs propices à la fauche ont également été identifiés, tout comme les secteurs pouvant accueillir un pâturage ovin ou caprin et ceux devant faire l'objet d'une protection (périmètre de protection de la source, pâturage tardif pour le Chardon bleu et le Tétrasyre...).

Une cartographie papier est en cours de réalisation. Elle devra encore être complétée après entretien avec Morgane MARTIN et Béatrice DUJEAN.

A l'issue de l'analyse des activités actuelles et du potentiel agronomique du secteur, des îlots seront définis et attribués aux exploitants actuels en fonction de leurs besoins. Les surfaces alors disponibles feront l'objet d'un appel à candidature dont les critères devront être définis prochainement.

DN

3. Affaires diverses

- Les membres du conseil syndical demandent que le dossier complet de l'AFP (statuts, règlement intérieur, PV et comptes rendus, coordonnées des membres...) leur soit transmis.
- Nathalie DUJEAN rapporte qu'un courrier de l'association « Les chardons bleus de la Gite » (Voir annexe) a été adressé au syndicat de l'AFP, afin de faire connaître l'association et d'obtenir des précisions sur le projet de l'AFP et les pratiques envisagées, notamment vis-à-vis de la protection de la source et de la préservation de la biodiversité. Un courrier leur sera prochainement adressé en retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La présidente,

Nathalie DUJEAN

